



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-19-0717 du 07/08/2019

Arrêté du 23 juillet 2019

ARRETE RECTIFICATIF PORTANT REINTEGRATION D'UN INSPECTEUR PRINCIPAL
DES FINANCES PUBLIQUES

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté rectificatif porte réintégration d'un inspecteur principal des Finances publiques.

Date d'application : 01/09/2019

DOCUMENT À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ RECTIFICATIF PORTANT RÉINTÉGRATION D'UN INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES..... 3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ RECTIFICATIF PORTANT RÉINTÉGRATION D'UN INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

ARRÊTÉ RECTIFICATIF
portant réintégration d'un inspecteur principal des Finances publiques

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique ;
- Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat et à certaines modalités de cessation définitive de fonctions ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des Finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 24 juin 2019 portant réintégrations et mutations d'inspecteurs principaux des Finances publiques au titre de l'année 2019 ;
- Vu la demande de l'intéressé ;

ARRÊTE :

Article premier

L'article 2 de l'arrêté du 24 juin 2019 susvisé, en ce qu'il concerne M. Sylvain DOMERGUE, est retiré.

Article 2

M. Sylvain DOMERGUE, inspecteur principal des Finances publiques, est réintégré dans les services de la direction générale des Finances publiques, à compter du 1^{er} novembre 2019, au sein de la DDFiP de l'Aveyron.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au bulletin officiel des finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT À PARIS, LE 23 JUILLET 2019

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION :
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,
CHEF DU BUREAU RH-1B,

FLORENCE PLOYART

BOFiP
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme FOURNEL

ISSN 2268-0756